



## Licenciement pour faute grave

Par **doju**, le **18/02/2012** à **09:31**

Bonjour,

j'ai été licenciée pour faute grave car j'ai pris deux jours de congés injustifiés suivi d'une hospitalisation (intervention chirurgicale) et arrêt de maladie, mon employeur me reproche la prise de cp dans une période surchargée (bien que je sois toujours surchargée suite à réduction du personnel), bien que j'ai informé l'entreprise le matin à 8H,

j'ai 10 ans d'ancienneté, sans aucun avertissement dans mon dossier,

j'ai l'intention d'aller aux prud'hommes dans le cadre d'un licenciement abusif,

aidez moi

Par **pat76**, le **18/02/2012** à **15:54**

Bonjour

Vous aviez été assistée par un conseiller pendant l'entretien préalable auquel l'employeur vous avait obligatoirement convoqué avant de procéder au licenciement?

Vous aviez fait l'objet d'une mise à pied conservatoire?

A quelle date avait eu lieu la "faute grave"?

Vous envoyez une lettre recommandée avec avis de réception à votre employeur dans laquelle vous lui indiquez contester le licenciement pour faute grave.

Vous garderez une copie de votre lettre.

Ensuite, vous prenez contact avec un syndicat pour vous faire aider pour la procédure que vous allez déposer devant le Conseil des Prud'hommes pour contester le licenciement.

Par **doju**, le **18/02/2012** à **16:26**

bonjour,

j'ai été assisté par un collègue pendant l'entretien, il était présent surtout en tant que témoin, j'ai fait l'objet d'une mise à pied d'ailleurs pendant ma maladie, j'ai été licenciée en date du 23 JANVIER est ce qu'il n'ai pas trop tard pour envoyer un courrier à l'employeur, merci de me répondre

cordialement

Par **pat76**, le **19/02/2012** à **13:51**

Bonjour

Votre collègue était représentant du personnel?

Il n'est pas trop tard pour contester.

Vous indiquez simplement à votre employeur que vous contestez sa décision de vous avoir licencié pour faute grave et que vous allez l'assigner devant le Conseil des Prud'hommes pour faire valoir vos droits.

Vous garderez une copie de votre lettre.

Par **doju**, le **19/02/2012** à **15:22**

mon collègue est suppléant

merci de votre réponse